

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DANILET René, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 07 novembre 2016

PRESENTS : MM. DANILET René, BURBAN Bernard, Mme BEGO Anne, MM. GALUDEC Jean Pierre, POSSEME Gildas, Mme LOYER Roselyne, M. RICHARD Michel, Mmes MAGRE Brigitte, TELLIER Nathalie, M. ROUSSEAU Serge, Mme GUILLET Isabelle, M. DUFRAICHE Vincent, Mme LUCAS Sabrina.

ABSENTS EXCUSES : Mme HOUEIX Marie-Thérèse qui a donné pouvoir à M. BURBAN Bernard ; M. HAUROGNE Ludovic qui a donné pouvoir à Mme LUCAS Sabrina.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Brigitte MAGRE.

COMPTE RENDU PUBLIE LE : le 21 novembre 2016.

2016-06-01 : TARIFS MUNICIPAUX 2017 – DETERMINATION DE LEURS MONTANTS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017 tels qu'il suit :

1 - POUR LA SALLE LES GREES						
INTITULE	PARTICULIER				ASSOCIATION	
	JOURNEE		JOUR SUPPLEMENTAIRE CONSECUTIF A JOURNEE		JOURNEE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Grande Salle	124 €	155 €	62 €	78 €	GRATUIT pour 4 repas par an. Au- delà, faire une demande	Faire une demande
Grande Salle + Hall	187 €	234 €	94 €	117 €		
Grande Salle + Hall + Office	259 €	324 €	130 €	162 €		
Grande Salle + Office	196 €	245 €	98 €	123 €		
Petite Salle	83 €	104 €	42 €	52 €		
Petite Salle + Hall	146 €	183 €	73 €	91 €		
Petite Salle + Hall + Office	218 €	273 €	109 €	136 €		
Petite Salle + Office	155 €	194 €	78 €	97 €		
Les 2 salles	207 €	259 €	104 €	129 €		
Les 2 salles + Hall	270 €	338 €	135 €	169 €		
Les 2 Salles + Hall + Office	342 €	428 €	171 €	214 €		
les 2 Salles + Office	279 €	349 €	140 €	174 €		
le Hall (Vin d'honneur)	63 €	79 €		---		
Office		---	---	---		
INTITULE	PARTICULIER		ASSOCIATION			
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune		
Vidéo projecteur - sono	56,00 €	71,00 €	56,00 €	71,00 €		

TARIF POUR CASSE OU PERTE – SALLE LES GREES

DESCRIPTIFS	TARIFS POUR PERTE OU CASSE A compter du 01.01.2017
Verres à pied 16 cl	2,00 €
Chope 22 cl	0,80 €
Tire-bouchon sommelier	5,70 €
Verres 18 cl	2,70 €
Flûtes 17 cl	2,60 €
Tasses 15 cl	2,70 €
Broc	3,40 €
Assiettes plates	6,50 €
Assiettes à dessert	5,00 €
Couteaux table	2,20 €
Fourchettes table	1,50 €
Cuillères à soupe	1,50 €
Cuillères à café	0,70 €
Corbeilles à pain	5,30 €
Saladier empilable	3,50 €
Plat ovale	6,30 €
Plateau métal chrome	8,50 €
Plateau polyester	6,70 €
Econome	3,00 €
Couteau office	1,00 €
Ouvre boîte titan	29,00 €
Couteau boucher	20,00 €
Couteau à pain	15,00 €
Cuillère à service	1,50 €
Fourchette à service	1,50 €
Fourchette 2 dents	7,80 €
Ecumoire inox	11,00 €
Araignée fil	12,50 €
Louche inox monobloc D 14 cm	12,00 €
Louche monobloc D 10 cm	8,00 €
Fouet sauce thermo 35 cm	9,50 €
Louche table inox uni	2,50 €
Pince jumbo inox	3,00 €
Passoire conique inox	57,00 €
Planche à découper	23,50 €
spatule maryse 34 cm	4,80 €
Faitout inox	88,00 €

Couvercle inox	16,00 €
Marmite traiteur inox	59,00 €
Couvercle inox	10,00 €
Casserole inox 24 cm	25,00 €
Casserole inox 20 cm	20,00 €
Casserole inox 16 cm	15,80 €
Bouilloire électrique	41,50 €
Grille du four ou des armoires froides	12,50 €
Chaise	63.60 €
Table	234.00 €

Toute autre perte ou casse de matériel de la salle les Grées non listée ci-dessus fera l'objet d'un remboursement dans les conditions suivantes : prix d'achat TTC + 30 %.

2 - POUR L'ANCIENNE ECOLE						
INTITULE	PARTICULIER				ASSOCIATION	
	JOURNEE		JOUR SUPPLEMENTAIRE CONSECUTIF A JOURNEE		JOURNEE	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	45 €	45 €	--	--	GRATUIT	Faire une demande
Réunion	58 €	73 €	--	--		
location salle	142 €	178 €	71 €	89 €		
utilisation cuisine de la cantine	80 €	80 €	--	--		
INTITULE	PARTICULIER		ASSOCIATION			
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune		
Vidéo projecteur - sono	35,00 €	45,00 €	gratuit			

- Un contrat de location sera signé avec les personnes qui louent la salle. Le paiement intégral de la location sera réclamé lors de la remise des clés. Un chèque de caution de 250 € sera demandé à chaque location.

- 1 chèque de caution de 150 € sera demandé aux utilisateurs de la cuisine de la cantine avant la prise de possession des lieux. Il sera restitué après état des lieux si les locaux sont laissés dans le même état que lors de la remise des clés.

La salle de la cantine ne sera pas louée, sauf situation exceptionnelle et uniquement pour les associations. Lors de l'utilisation de la cuisine de la cantine, l'utilisation du lave-vaisselle sera autorisée.

SALLE FRANCOISE D'AMBOISE

INTITULE	TARIFS à compter du 01.01.2017
Spectacle, sans répétition, à l'unité	40.00
Spectacle, 1 séance et 3 répétitions	90.00
Réunion ½ journée	20.00
Réunion 1 journée	40.00

Répétition théâtre, à l'unité	20.00
Salle annexe ou maison des associations	25.00

(la salle Françoise d'Amboise est gratuite pour les associations de Pluherlin)

SALLE OMNISPORTS

INTITULE	TARIFS à compter du 01.01.2017
1 heure de location - particulier PLUHERLIN	2.50
1 heure de location - particulier hors PLUHERLIN	5.00
Electricité pour tous (de l'heure)	2.50
Ecole publique de ROCHEFORT et celle de PLUHERLIN	gratuité

BOULODROME COUVERT

INTITULE	TARIFS à compter du 01.01.2017
½ journée - particulier PLUHERLIN ou EXTERIEUR	5.00 €

CONDITIONS D'UTILISATION : l'utilisation du boulodrome couvert sera possible tant pour les associations que pour les particuliers, quelle que soit leur commune d'origine.

- L'utilisation du boulodrome couvert par les particuliers fera l'objet du paiement d'une location d'un montant de 5 € par demi-journée.
- Les sanitaires de l'atelier garage ne seront pas mis à la disposition des particuliers.
- Les clés seront mises à disposition auprès de l'Amicale bouliste
- Les locaux ne sont destinés qu'aux jeux de boules bretonnes et aux palets à l'exclusion de la pétanque.

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

INTITULE	TARIFS à compter du 01.01.2017
Concession de 30 ans	130.00
Concession de 50 ans	200.00
Mini concession (pour urne funéraire) 15 ans	210.00

ABONNEMENTS MEDIATHEQUE

Les tarifs de la médiathèque sont votés par Questembert Communauté sauf pour :

IMPRESSIONS ET AUTRES	TARIFS à compter du 01.01.2017
Accessoire relieuse : réglette	0.30 €
Accessoire relieuse : transparents	0.30 €

Par ailleurs, tout document (livre, DVD, CD...) perdu ou détérioré sera à remplacer ou à rembourser à leur prix d'achat.

2016-06-02 : EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017

Il est souhaitable de prendre une délibération permettant de mandater les dépenses d'investissement non comprises dans les restes à réaliser 2016. En effet, jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'année n + 1, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour l'année 2017, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les inscriptions budgétaires suivantes :

Chapitre 21 : quart de la somme 2016 : 13 653.10 € (54 612.41 € /4)

Chapitre 23 : quart de la somme 2016 : 40 779.71 € (163 118.84 € /4)

2016-06-03 : TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE MAIRIE : EXAMEN D'UN AVENANT

Les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie ont commencé. Dans ce cadre, un avenant est proposé concernant le lot plomberie :

Il est proposé de remplacer les meubles éviers dans les cuisines des 2 appartements de l'étage et de remplacer les sani-broyeurs prévus initialement au marché par des toilettes ordinaires. La réfection complète du réseau eaux usées et des alimentations eaux chaudes et eaux froides des salles de bains sont aussi prévus. Cet avenant n°01 s'élève à 1 515 € HT. Le montant initial du marché était de 3 311 € HT. Cet avenant porterait donc le marché à 4 826€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant en plus-value tel que décrit ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

2016-06-04 : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT SCOT : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PADD

Monsieur le Maire rappelle que Questembert Communauté a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ayant les effets d'un SCoT le 16 mars 2015.

L'article L151-2 du Code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du Code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe les objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

Conformément à l'article L153-12 du Code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD

doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

Monsieur le Maire expose alors le projet de PADD qui compte trois axes déclinés en dix orientations et vingt-quatre points.

Axe 1 : Organiser le territoire multipolaire

Structurer le développement territorial afin de créer les conditions de l'attractivité et du rayonnement de Questembert Communauté

Maintenir Questembert Communauté au coeur des échanges territoriaux grâce à une structuration forte du territoire

Faire rayonner Questembert Communauté grâce à ses pôles économiques d'excellence

Affirmer l'identité agricole, atout indéniable de Questembert Communauté

Axe 2 : Accompagner la mutation des lieux de vie

Repenser l'aménagement des lieux de vie afin de réduire leurs impacts sur l'environnement

Relocaliser le développement résidentiel

Placer la notion de proximité au coeur de la stratégie de déplacement

Valoriser les grands espaces de nature

Offrir un cadre de vie de qualité

Axe 3 : Anticiper les évolutions des modes de vie

Intégrer à la réflexion stratégique les évolutions sociétales et sociales afin de poursuivre l'accueil de nouvelles populations

Adapter le parc de logements à la diversification des trajectoires résidentielles

Inscrire le territoire dans la transition énergétique

Promouvoir de nouvelles pratiques en matière de mobilité

Après cet exposé, Monsieur Le Maire déclare le débat ouvert.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD.

Le projet de PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du conseil municipal.

La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie ainsi qu'au siège de Questembert Communauté durant un mois.

DEBAT SUR LE PADD DU PLUi

Les réflexions des élus concernant les axes déclinés dans le cadre du PADD sont les suivantes :

- la création ou non de l'aéroport Notre Dame des Landes aura un impact sur le territoire puisque le projet se situe à moins d'1 heure de route de Questembert Communauté. Or, il ne figure pas dans le PADD ;
- face à l'attractivité d'ELVEN et de MUZILLAC qui disposent d'un SCOT, il est souhaitable que l'outil que représentera le PLUi soit rapidement effectif ;
- une bonne desserte ferroviaire de la gare de QUESTEMBERG est nécessaire avec des horaires cohérents et surtout en adéquation avec les besoins des usagers. Or, actuellement, ces horaires et la durée des trajets sont inadaptés ;
- le seuil minimum de 15 logements par hectare fixé comme objectif dans le cadre du PADD rompt avec les pratiques de grands terrains même si les lots dans les lotissements communaux sont déjà de plus en plus petits. Cela aboutira à des modes d'habitat très divers : très petits lots avec peu de terrain cohabitant avec des terrains plus grands, maisons mitoyennes, petites maisons, maisons à étage.... ;

- les cheminements doux préconisés dans le PADD sont déjà bien présents dans le bourg de PLUHERLIN, la plupart des équipements étant reliés par ces voies douces ;
- Le souhait de voir les logements monter en gamme vient en contradiction avec la maîtrise des coûts liés au logement ;
- concernant le milieu agricole, il y a également contradiction entre l'encouragement annoncé pour les exploitations agricoles à développer les énergies renouvelables et l'obligation désormais faite d'installer des panneaux photovoltaïques uniquement sur des bâtiments clos.
- le futur PLUi prévoira de la surface destinée à une éventuelle nouvelle grande surface. Or, les circuits courts devraient être favorisés. La question est posée de savoir, si un tel projet aboutissait, faudrait-il mieux l'avoir sur le territoire ou à la porte du territoire. Questembert compte 23 000 habitants et le souhait est que l'essentiel des achats se fasse sur ce territoire.
- Actuellement, 180 hectares dans les documents d'urbanismes des communes du territoire sont destinés à l'artisanat et au commerce. Il en faudra à terme environ 22.
- le PADD mentionne la nécessité d'aménager les entrées de la Ville de QUESTEMBERG. Or, le PLUi étant communautaire, ce sont toutes les entrées des bourgs qui devraient être mentionnées ou aucune.

Les souhaits exprimés sont les suivants :

- qu'il y ait de la souplesse concernant la constructibilité dans les hameaux. En effet, les dents creuses en campagne ne peuvent avoir une vocation agricole et leur constructibilité ne porte préjudice à personne.
- la réhabilitation et le changement de destination du bâti ancien de qualité en campagne devraient être autorisés.

DIVERS

Cantine scolaire : Vincent DUFRAICHE évoque les circuits courts qui pourraient être privilégiés pour la restauration scolaire. Jean Pierre GALUDEC indique, concernant la situation de la Commune de PLUHERLIN, que le contrat avec Restoria arrive à échéance en fin d'année scolaire 2016-2017. Dans ce cadre, le groupement de commandes auquel adhère la Commune de PLUHERLIN (à la suite de l'OGEC de l'école St Gentien) a débuté une réflexion dans laquelle cette dimension sera prise en compte. Lui-même, Anne BEGO et Roselyne LOYER y participent.

Cartes nationale d'identité : à compter du 1^{er} décembre 2016, l'instruction des demandes de cartes d'identité ne se fera plus à la mairie de PLUHERLIN. Il faudra se rendre dans les mairies de QUESTEMBERG, MALESTROIT ou ALLAIRE, mairies les plus proches disposant de l'équipement désormais nécessaire.

Travaux de voirie : Bernard BURBAN indique que les travaux de point à temps automatique ont été réalisés récemment. Par ailleurs, les travaux de curage de fossés sont en cours. 10 kms de voirie seront ainsi traités et quelques traversées de voirie restent à faire. Il est proposé que la commission voirie se réunisse pour faire le point sur les travaux réalisés et ceux à venir.

Vitesse dans le bourg : Bernard BURBAN propose qu'une étude soit réalisée afin de faire des préconisations pour améliorer la sécurité dans le bourg et limiter la vitesse des véhicules. Cette proposition est unanimement acceptée. Un bureau d'études compétent dans ce domaine sera recherché.

Commission signalétique : elle s'est réunie dernièrement. Gildas POSSEME indique que quelques panneaux s'avèrent inutiles et d'autres manquent. Des totems seront installés aux entrées du bourg et à l'entrée du complexe sportif Albert Allain. L'investissement devrait être limité.

Gentienne : Serge ROUSSEAU demande où en est la demande d'installer un lave-linge et un sèche-linge à la maison des associations pour le nettoyage des maillots des footballeurs. Bernard BURBAN indique qu'il vient de recevoir Monsieur PICARD, vice-président de la Gentienne, à ce sujet. Celui-ci lui a remis un plan. La demande est désormais en cours.

Feuilles mortes : Brigitte MAGRE signale qu'il y a beaucoup de feuilles mortes dans le bourg et particulièrement dans la rue du Taillis. Bernard BURBAN indique que les employés vont les évacuer jeudi ou vendredi. Anne BEGO indique qu'à MONTERREIN, environ 80 bénévoles interviennent sur une journée pour nettoyer le bourg. Tout le monde convient que cette idée pourrait être creusée.

Festimômes : Anne BEGO et Roselyne LOYER indiquent que 6 séances se sont déroulées à la salle les Grées. 360 personnes y ont participé. Les retours tant concernant le spectacle proposé que sur la salle ont été très positifs.

QUESTEMBERT Communauté : une « newsletter » électronique est proposée aux habitants pour suivre l'actualité de la communauté selon les thématiques susceptibles de les intéresser. Pour cela, il faut s'inscrire.

AGENDAS :

- le 24 novembre 2016 à 19 00 : l'Assemblée communautaire aura lieu à BERRIC à la salle du Verger ;
- le 25 novembre à 17 h 30 se tiendra la Sainte Geneviève à VANNES ;
- le 25 novembre à 18 h 00 aura lieu le lancement des illuminations de ROCHEFORT EN TERRE ;
- le Téléthon se déroulera les 02 et 03 décembre prochains : de multiples activités sont proposées par les associations ;
- le 09 décembre à 9 h 00 : réunion de la commission « voirie » ;
- le bulletin municipal sera à distribuer à compter du 03 janvier 2017 ;
- les vœux du Maire et du Conseil Municipal auront lieu le samedi 14 janvier à 11 h 00 à salle les Grées.

Fait à PLUHERLIN, le 16 novembre 2016
René DANILET
Maire de PLUHERLIN


